



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 28
Présents : 25
Votants : 28
Procurations : 3

L'an deux mille vingt trois
Le vingt-huit juin

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Convocation du Conseil Municipal en date du 21.06.2023

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Christine PORTAILLER ayant donné procuration à M. Yvan MORRY, M. Frédéric BOURGET ayant donné procuration à M. Sébastien JEZEQUEL et Mme Gaëlle MARTINEAU ayant donné procuration à M. Gilbert MEUDEC.

Secrétaire de séance : Julie KERVELLA

N° D_2023-06-28-03

Objet : EXAMEN DE DEMANDE DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ALLOUEES AU TITRE DU PROGRAMME 2023

Rapporteur : Laurence CLAISSE

Vu la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et notamment son article 9-1 ;

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la république ;

Vu la délibération n° 2021/519 du 22 octobre 2021 adoptant le règlement définissant les conditions générales d'attribution, de contrôle et de suivi des subventions municipales qui précise que, pour les associations à caractère social, un montant forfaitaire identique est attribué aux trois antennes locales des associations caritatives de lutte contre la précarité alimentaire ;

Vu l'avis favorable de la commission communale « Administration générale – Personnel – Sécurité – Quartiers – Environnement – Communication - Jumelages » du 19 juin 2023 ;

Les dossiers de demandes de subventions des associations ci-dessous ont été reçus en mairie :

- ADAPEI sollicite une subvention de 100 € ;
- SECOURS POPULAIRE sollicite une subvention de 1 500 €.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la Ville souhaite encourager et valoriser les initiatives associatives d'intérêt général.

Le budget principal 2023 voté par le Conseil municipal présente une ouverture de crédits de 182 000 € pour l'ensemble des subventions aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité (24 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Un esprit d'ouverture pour Landivisiau » et 4 abstentions du groupe « Ensemble pour Landivisiau ») :

- d'attribuer au titre des crédits budgétaires 2023 une subvention de :
 - 100 € à l'association ADAPEI,
 - 1 200 € à l'association SECOURS POPULAIRE.

Pour extrait conforme,

Landivisiau, le 28 juin 2023

Le Maire,

Laurence CLAISSE

